

injurieuses à l'égard d'un autre Religieux et cela en présence d'un seigneur de l'île de Chypre. S'apercevant bientôt que son compagnon en avait été quelque peu froissé, il voulut aussitôt se punir et, ramassant un crottin d'âne qui était là, il se le mit dans la bouche et commença à le mâcher, en disant : « Bouche médisante, puisque tu as distillé le venin de la haine contre mon Frère, mâche cet excrément. » Cette scène frappa de stupeur le seigneur qui en était témoin : il se retira fort édifié et, à partir de ce jour, mit sa personne et ses biens à l'entière disposition des Frères.

Tous avaient donc adopté cette règle de conduite : l'un d'eux avait-il adressé à autrui quelque parole pénible ou offensante, aussitôt il se prosternait jusqu'à terre, baisant les pieds du Frère qu'il avait pu contrister et lui demandait pardon. Le Bienheureux Père était transporté d'allégresse, lorsqu'il apprenait que ses fils s'ingéniaient ainsi à donner des exemples de sainteté ; il comblait de ses plus abondantes et de ses plus précieuses bénédictions ceux qui, par leurs paroles et leurs actes, enflammaient les pécheurs d'amour pour le Christ ; il était en effet, rempli d'un zèle ardent pour les âmes et il voulait qu'à son exemple ses disciples en fussent, eux aussi, vraiment embrasés.



Questions et Réponses

QUESTION : *Les cordigères peuvent-ils recevoir les absolutions générales marquées dans le petit calendrier franciscain ?*

RÉPONSE : Non, s'ils ne sont pas Tertiaires ; oui, s'ils sont Tertiaires.

QUESTION : *Les cordigères peuvent-ils gagner toutes les indulgences marquées dans ce même calendrier ?*

RÉPONSE : Non, si ces indulgences sont accordées aux seuls Tertiaires, à moins qu'on ne soit à la fois Tertiaire et Cordigère.

Oui, si ces indulgences peuvent être gagnées par tous les fidèles.

Les cordigères peuvent gagner, en outre, un grand nombre d'autres indulgences plenières et partielles qui leur sont propres et que les Tertiaires ne peuvent gagner, à moins qu'ils ne soient en même temps cordigères.